

Pour que règne le roi football et non pas les casseurs

Unis contre le hooliganisme

Introduction

La violence lors de manifestations sportives a augmenté en Suisse. Le problème s'est accentué surtout dans le football, tandis que la situation s'est légèrement calmée dans le hockey sur glace par rapport aux années précédentes. La passivité des clubs de football et de la Ligue suisse de football (LSF) a notamment contribué à cette évolution. L'organisation de tables rondes et la facturation des frais de sécurité aux clubs n'ont pas permis d'atteindre les améliorations souhaitées. L'Association suisse de football (ASF) a non seulement diminué les sanctions pénales qu'elle inflige aux clubs fautifs, mais elle a enterré l'idée d'une carte nationale de fan. C'est inadmissible !

Les matchs de football mobilisent chaque week-end une grande partie des corps de police cantonaux. Alors ceux-ci font défaut à d'autres endroits car aujourd'hui déjà il y a un manque de policiers. Une mobilisation de la police supérieure à la moyenne avant, pendant et après les matchs de football occasionne des coûts élevés et oblige les policiers à faire des heures supplémentaires. Par exemple lors d'un match du FC Sion 150 policiers sont engagés, ce qui correspond à un tiers de l'effectif de la Police cantonale valaisanne. En 2010, la Police cantonale bernoise a totalisé 73'000 heures d'engagement pour garantir la sécurité de sept clubs de pointe, 15'000 de plus que l'année précédente. Et de janvier à mars 2011, 18'000 heures avaient déjà été effectuées. Dans le but de désamorcer la situation dans le domaine des interventions, le PDC demande avec insistance 3'000 policiers supplémentaires.

Le hooliganisme et la violence dans le domaine du sport accaparent non seulement la police, mais ils occasionnent des dégâts matériels, par exemple dans les gares ou les trains spéciaux, dont les exploitants ne sont plus disposés à supporter les coûts. Par ailleurs, la collectivité doit prendre en charge les dégâts et le hooliganisme diminue le sentiment de sécurité au sein de la population.

Plus de 95% des fans se comportent correctement lors des matchs de football. Il est absolument nécessaire de trouver des solutions permettant de mettre fin à la violence et au hooliganisme pour que le football reste un sport populaire et que les familles puissent assister en toute sécurité à des matchs en compagnie de leurs enfants. Le PDC demande la mise en œuvre de différentes mesures afin que, sur le terrain, ce soit à nouveau le roi football qui règne et non pas les casseurs !

Des peines sévères pour les casseurs et les clubs

Le PDC exige :

- **Interruption de jeu** : il faut pouvoir interrompre le jeu en cas de bagarres, d'actes de violence ou de mise à feu d'engins pyrotechniques ou de fumigènes produisant une grande quantité de fumée. Les arbitres sont tenus de suivre les instructions de l'Association de football.
- **Amende pour usage abusif d'engins pyrotechniques** : la mise à feu d'engins pyrotechniques doit être passible d'une amende de 5000.- francs à payer par le club de foot-

ball – en fait, il faudrait punir les personnes qui en font usage. Malheureusement les clubs ont de nouveau assoupli ces amendes. Cet argent sera utilisé pour financer la sécurité.

- **Matches à huis clos** : en cas d'actes de violence répétés par les fans, les matchs doivent être joués à huis clos. L'art. 7 al. 2 du Code disciplinaire de la FIFA stipule : « Exceptionnellement, l'obligation de jouer à huis clos, l'obligation de jouer en terrain neutre et l'interdiction de jouer dans un stade déterminé peuvent être prononcées en l'absence de toute infraction, à titre de mesure de sécurité. » En vertu de l'art. 145 ch. 3, les clubs affiliés ont l'obligation de reprendre cette disposition. Bien qu'ils soient membres de l'Association suisse de Football (ASF), la Ligue suisse de football (LSF) pourrait à son tour être obligée d'intégrer ce passage dans son règlement.
- **Obligation faite aux clubs lors des matchs à domicile et à l'extérieur** : les clubs sont tenus de s'engager à garantir la sécurité pendant les matchs. Les clubs doivent aussi se sentir responsables de leurs fans à l'extérieur de l'enceinte de leur propre stade et d'intervenir plus sévèrement. Pour y parvenir ils doivent faire des déclarations claires et infliger des sanctions sévères à l'encontre des fans, lorsque ceux-ci ne se conforment pas aux accords passés, notamment en ce qui concerne le comportement dans les trains spéciaux, l'interdiction de mettre à feu des engins pyrotechniques, l'interdiction des défilés de fans, etc.
- **Prise en charge des frais par les clubs** : il faut contraindre les clubs à prendre en charge la moitié des frais pour le maintien de la sécurité et de la propreté à l'extérieur des stades.



- **Fermeture du secteur des visiteurs** : lorsque les fans ne se déplacent pas en train spécial ou qu'ils appellent à faire une marche de fans (comme p.ex. lors du match BSC YB – FC Bâle du 10.04.2011), il faudrait pouvoir fermer partiellement le secteur des visiteurs.
- **Réduction du contingent de billets pour visiteurs** : en cas de bagarres déclenchées à plusieurs reprises par les visiteurs, il y a lieu de réduire le contingent de billets pour les fans des visiteurs lors de la rencontre suivante.
- **Planification des matchs avec la police** : la planification des matchs doit se faire en accord avec la police, afin de réduire les pics de mobilisation.
- **Utilisation des moyens à disposition** : les cantons sont appelés à utiliser leurs moyens policiers et judiciaires de manière rigoureuse et de recourir aux mesures autorisées par la loi. La Confédération doit les soutenir dans cette démarche.

Le PDC exige :

- **Loi nationale** : le PDC demande l'introduction d'une loi nationale (11.3333 – motion Glanzmann) couvrant les domaines ci-après :
 - 1. l'obligation de détenir une autorisation de la commune pour toute grande manifestation sportive. Ainsi, il serait possible de poser des conditions pour la tenue de certains matchs (par ex. des conditions au contrôle d'entrée du stade pour les matchs à haut risque) ;
 - 2. des sanctions pénales pour les associations et les exploitants de stades qui ne parviennent pas à faire respecter les règles de sécurité (notamment en matière pyrotechnique) ;
 - 3. des sanctions pénales pour les clubs, dont les fans se montrent violents lors des rencontres à l'extérieur ;
 - 4. la possibilité de publier en ligne les photos des auteurs de violence qui n'ont pas pu être identifiés.
- **Introduction d'une procédure de comparution immédiate** : les cantons sont invités à introduire une procédure de comparution immédiate lors des manifestations sportives. L'auteur d'actes répréhensibles serait immédiatement arrêté sur le fait par les forces de l'ordre, placé en détention pour une nuit et jugé le lendemain avec des sanctions dignes de ce nom (11.3645 Mo. Roux).
- **Mise en danger du public** : le hooliganisme met le public en danger. Ceci étant, il doit être possible de prononcer une peine d'emprisonnement ferme et d'exclure une peine pécuniaire. Sinon la personne condamnée doit effectuer un travail d'utilité publique.
- **Interdiction de stade de 10 ans** : les auteurs d'actes de violence doivent être interdits d'accès à tous les stades de Suisse pendant au moins 10 ans. Parallèlement, les interdictions de stade doivent être couplées à une interdiction de périmètre et être valables dans toute la Suisse. Afin d'appliquer cette interdiction, le seuil à partir duquel il y a obligation de s'annoncer doit être abaissé. Avec cette obligation de s'annoncer, l'auteur d'actes de violence devra se présenter à un poste de police à l'heure où se joue le match de football. Pour cela, il faut une disposition légale au niveau fédéral.
- **Trains charter et billets combinés** : les fans doivent être contraints à utiliser des trains charter avec billet combiné. Le club sera chargé de commander les trains charter. Il supportera également les coûts, notamment en cas de dégâts matériels. Il y a lieu d'examiner une offre de transport par bus comme alternative.

- **Structures de l'ASF et de la LSF** : une réorganisation des structures actuelles comportant l'Association suisse de Football (ASF) et la Ligue suisse de football (LSF) s'impose. Les présidents de clubs, qui fixent pour la plupart les règles eux-mêmes, sont représentés dans la LSF. Etant donné que les autorités disciplinaires sont dirigées par les clubs de football, elles n'ont aucun intérêt à prononcer des sanctions rigoureuses. Les sanctions sont souvent annulées ou atténuées par la commission de recours. Et comme cette dernière est dominée par les clubs de football, il faudrait réfléchir sérieusement à la composition de ces autorités disciplinaires. En effet, il serait judicieux qu'une représentation indépendante et raisonnable siège dans ces commissions. La publication des décisions, respectivement des sanctions, doit être assurée.

Mesures préventives

Le PDC exige :

- **Intensification du travail avec les fans** : le travail avec les fans doit être poursuivi et intensifié. Il importe de développer le dialogue avec tous les partenaires impliqués (fans, clubs, police, ville/commune/canton).
- **Code de bonne conduite pour les fans** : la mise au point d'un code de bonne conduite clair pour tous les fans s'impose. La Ligue et les clubs sont tenus non seulement de le promouvoir et de le respecter, mais aussi de s'engager à proscrire toute infraction à ce code par une information ciblée du public. Par ailleurs, ils doivent réaliser des campagnes médiatiques attrayantes sur ce thème.
- **Prévention de la violence des jeunes par les jeunes** : les cantons doivent créer des « prix pour jeunes » qui seront décernés à de jeunes personnalités qui s'engagent en faveur de la prévention de la violence.